

Le Maire de Poisat

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni le **lundi 27 avril 2026**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

PRÉSENTS

Mme Ines BACHIR-ELEZAAR, Mme Julie BOREALE, M. Ludovic BUSTOS, Mme Nathalie CATERINO-LOMBARDO, M. Manuel CHAROSSE, M. Jean-Philippe DI GENNARO, M. Guillaume DOLQUES, M. Hervé FANTON, M. Frédéric FRÉVOL, M. Grégory GABREL, M. Florent HOLLENDER, Mme Roxane MARTINEZ, Mme Sandrine MENDUNI, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, Mme Isabelle PIGEON, Mme Julie ROSTAING, Mme Elodie SCARABELLI, M. Patrice TORNATORE, M. Romuald VIANDE ;

ABSENTS

;

POUVOIRS

;

SECRÉTAIRE

M. Guillaume DOLQUES ;

Par la présence de 19 élus sur 19 en exercice, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h.

M. le Maire, Ludovic BUSTOS propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026. Aucune question ni remarque n'a été émise par les membres présents du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les 7 délibérations ont été adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire propose la suppression de la délibération de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE) dans l'attente de la transmission par la Préfecture des éléments.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'ensemble des délibérations concernant les désignations, de ne pas recourir au scrutin secret.
Il est procédé à l'élection à main levée.

➤ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé d'attribuer les marchés publics pour les consultations d'un certain montant et qui atteignent les seuils fixés par le

code de la commande publique. Sa constitution est obligatoire pour les collectivités territoriales. Il convient donc d'en désigner les membres.

Cette délibération permet de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. Cette instance est obligatoire et intervient dans les procédures de marchés publics les plus importantes : elle analyse les candidatures et les offres et émet un avis sur le choix des entreprises. Sa composition doit respecter des règles précises fixées par le Code général des collectivités territoriales.

La liste des candidats présentés est la suivante :

Titulaires :

- M. Florent HOLLENDER,
- Mme Marie-Pierre MOUTRILLE,
- M. Jean-Philippe DI GENNARO,

Suppléants :

- Mme. Julie BOREALE,
- M. Patrice TORNATORE,
- Mme Roxane MARTINEZ

Monsieur le Maire propose d'être représenté à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres par M. Florent HOLLENDER

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres titulaires et suppléants suivant sont proclamés :

Titulaires :

- M. Florent HOLLENDER
- Mme Marie-Pierre MOUTRILLE,
- M. Jean-Philippe DI GENNARO,

Suppléants :

- M. Julie BOREALE,
- M. Patrice TORNATORE,
- Mme Roxane MARTINEZ

M. Florent HOLLENDER représentera M. Le maire à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

➤ **Approbation de la liste des contribuables de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'approbation de la liste des contribuables de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) annexée à la délibération.

La liste de contribuables est en nombre suffisant (32 pour une commune de plus de 2 000 habitants), qui sera transmise à la direction départementale des finances publiques. Celle-ci désignera ensuite 8 titulaires et 8 suppléants. La commission intervient notamment dans la détermination des valeurs locatives servant de base aux impôts locaux.

M. Ludovic BUSTOS, Maire propose de désigner Madame Mme Marie-Pierre MOUTRILLE à la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et invite le Conseil municipal à se prononcer sur la liste des contribuables suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES

	Nom	Prénom	Observation
1	ABDICHE	Zohra	
2	MOGGIO	Eric	
3	RICUPERO	Catherine	
4	TADDEO	Laurent	
5	MANDREAU	Elise	
6	BILLARD	Philippe	
7	BUFFET	Barbara	
8	MASCIAVE	Guillaume	
9	TAUSCHER	Anna-Livia	
10	BOUHET	Bernard	
11	VANDOMME	Catherine	
12	UHRY	Gilles	
13	ASMAT BELLEZA	Ysabel	
14	MINARD	Jean-Louis	
15	BOISSEL	Sandrine	
16	SOFRA	Dominique	

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

	Nom	Prénom	Observation
1	ARNEODO	Cédric	
2	FALAISE	Madeleine	
3	LEGOFF	Bertrand	
4	MARTINEZ	Celine	
5	BOUTON	Laurent	
6	SOYSOUVAHN/BIGEARD	Patricia	
7	MERMIN	Michel	
8	POUPINET	Lise	
9	NGUYEN	Serge	
10	JAY / MONTI	Noémie	
11	MAGNIEZ	Arthur	
12	CHAIX	Marie	
13	KAY	William	
14	CHAMPIER	Sabrina	
15	PELLEGRIN	Théodore	
16	COUVAT	Nathalie	

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Création des Comités Consultatifs et désignation des membres

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la création des Comités Consultatifs et désignation des membres et propose de les mettre en place, pour toute la durée de son mandat, 4 comités consultatifs :

- A l'éducation,
- A la culture et festivités,
- Au cadre de vie,
- Aux moyens généraux

Pour favoriser la participation citoyenne, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs, ouverts à la population, sur tout sujet d'intérêt communal et concernant tout ou partie du territoire de la commune. Il est proposé au Conseil municipal d'en déterminer le nombre, l'objet et d'en désigner les membres.

Cette délibération vise à créer 4 comités consultatifs (éducation, culture et festivités, cadre de vie, et moyens généraux). Ces instances permettent d'associer des habitants, des associations ou des acteurs locaux aux réflexions municipales. Elles ont un rôle consultatif : elles formulent des avis et propositions.

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, précise que ces comités, en plus des membres désignés par le maire ci-dessous, pourront comprendre également, des personnes n'appartenant pas au conseil municipal.

Il propose pour chaque comité :

1) ÉDUCATION :

Présidente : Mme Nathalie LOMBARDO

Membres : Mme Isabelle PIGEON, Mme Julie ROSTAING, Mme Roxane MARTINEZ

2) CULTURE ET FESTIVITÉS :

Président : M. Frédéric FREVOL

Membres : Mme Elodie SCARABELLI, M. Grégory GABREL, M. Patrice TORNATORE

3) CADRE DE VIE :

Président : M. Hervé FANTON

Membres : M. Guillaume DOLQUES, M. Grégory GABREL

4) MOYENS GÉNÉRAUX :

Présidente : Mme Marie-Pierre MOUTRILLE

Membres : M. Romuald VIANDE, M. Florent HOLLENDER

Le conseil municipal décide la création, pour la durée du mandat des comités consultatifs suivants :

- Comité consultatif Éducation ;
- Comité consultatif Culture et festivités ;
- Comité consultatif Cadre de vie ;
- Moyens généraux

Il approuve également, la liste suivante, des membres désignés par le maire :

1) ÉDUCATION :

Présidente : Mme Nathalie LOMBARDO

Membres : Mme Isabelle PIGEON, Mme Julie ROSTAING, Mme Roxane MARTINEZ

2) CULTURE ET FESTIVITÉS :

Président : M. Frédéric FREVOL

Membres : Mme Elodie SCARABELLI, M. Grégory GABREL, M. Patrice TORNATORE

3) CADRE DE VIE :

Président : M. Hervé FANTON

Membres : M. Guillaume DOLQUES, M. Gregory GABREL

4) MOYENS GENERAUX :

Présidente : Mme Marie-Pierre MOUTRILLE

Membres : M. Romuald VIANDE, M. Florent HOLLENDER

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Désignation d'un représentant à la Mission Locale Sud Isère (MLSI)**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants à la Mission Locale Sud Isère (MLSI).

Ces représentants siégeront au sein de la Mission Locale. Cette structure accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. La présence d'un élu permet de représenter la commune dans les orientations et les actions menées.

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants à la Mission Locale Sud Isère (MLSI).

Il propose au conseil de désigner M. Manuel CHAROSSE comme titulaire et Mme Roxane MARTINEZ comme suppléante.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal désigne M. Manuel CHAROSSE comme titulaire et Mme Roxane MARTINEZ comme suppléante.

➤ **Désignation du représentant de la commune de Poisat auprès de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du représentant de la commune de Poisat auprès de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement.

Ce représentant de la commune au sein de cette société publique locale, spécialisée dans les opérations d'aménagement et de construction. Cette structure permet aux collectivités de mener des projets (urbanisme, équipements publics...) dans un cadre sécurisé, sans mise en concurrence classique.

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du représentant de la commune de Poisat auprès de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement.

Il propose au conseil de désigner M. Guillaume DOLQUES comme représentant auprès de cette société.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal désigne M. Guillaume DOLQUES comme représentant auprès de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement.

➤ **Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal Fernand Faivre (SIFFEP)**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants de la commune de Poisat au Syndicat Intercommunal Fernand Faivre (SIFFEP)

Ces représentants seront chargés, notamment de la gestion du gymnase Fernand Faivre. Les délégués participent aux décisions relatives à l'équipement (budget, travaux, fonctionnement).

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants au Syndicat Intercommunal Fernand Faivre (SIFFEP).

Il propose au conseil de désigner M. Patrice TORNATORE et Mme Ines BACHIR-ELEZAAR comme titulaires et Mme Romuald VIANDE et Mme Julie ROSTAING, comme suppléants.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal désigne M. Patrice TORNATORE et Mme Ines BACHIR-ELEZAAR comme titulaires et Mme Romuald VIANDE et Mme Julie ROSTAING, comme suppléants.

➤ **Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Actions Gériatologiques (SYMAGE)**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants de la commune de Poisat au Syndicat Mixte d'Actions Gériatologiques (SYMAGE).

Ces représentants au sein du SYMAGE, structure impliquée dans la gestion et le suivi d'équipements médico-sociaux (EHPAD notamment). Ils seront chargés de participer aux instances de gouvernance et aux orientations en matière d'action gériatologique.

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Actions Gériatologiques (SYMAGE).

Il propose au conseil de désigner M. Grégory GABREL et Mme Julie BORÉALE comme titulaires et M. Romuald VIANDE et Mme Sandrine MENDUNI comme suppléants.

Le Conseil municipal décide de procéder au scrutin de l'élection des représentants titulaires et des suppléants Syndicat Mixte d'Actions Gériatologiques (SYMAGE);

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le conseil municipal désigne M. Grégory GABREL et Mme Julie BORÉALE comme titulaires et M. Romuald VIANDE et Mme Sandrine MENDUNI comme suppléants.

➤ **Désignation des représentants auprès de Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC)**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de la Société Publique Locale (SPL) « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC).

Ce représentant au sein de la Société Publique Locale (SPL) « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC), qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des politiques énergie-climat (rénovation énergétique, transition écologique, conseil aux habitants).

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du représentant auprès Société Publique Locale (SPL) « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC).

Il propose au conseil de désigner Guillaume DOLQUES comme représentant à cette Société.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le conseil municipal approuve la désignation M. Guillaume DOLQUES comme représentant de la commune auprès de la Société Publique Locale (SPL) « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC).

- **Désignation d'un délégué auprès de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise-Maison de l'Information et de la Formation pour l'Emploi pour le territoire de l'Isère MEE-MIFE**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise - Maison de l'Information et de la Formation pour l'Emploi pour le territoire de l'Isère (MEE-MIFE).

Ce représentant au sein de l'association MEE-MIFE qui intervient en complément de la mission locale pour l'information et la formation à destination d'un public adulte.

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du représentant au sein de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise - Maison de l'Information et de la Formation pour l'Emploi pour le territoire de l'Isère (MEE-MIFE).

Il propose au conseil de désigner M. Manuel CHAROSSE, comme délégué titulaire et Roxane MARTINEZ, comme suppléante au sein de cette association.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le conseil municipal approuve la désignation de M. Manuel CHAROSSE comme délégué titulaire et Roxane MARTINEZ comme suppléant.

- **Modification du règlement des salles**

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à approuver la délibération relative au règlement des salles communales.

La délibération vise à actualiser le règlement de mise à disposition des salles communales (précision sur les salles, mise en place de l'état des lieux, ajout d'interdictions de barbecue, lâchés de ballons, feux d'artifice, modification des modalités de paiement, mise en place d'un contrat de location et ajout des consignes de sécurité et du memento sécurité incendie). L'objectif principal est de modifier le mode de paiement suite à la suppression de la régie de recettes.

Le paiement s'effectuera dorénavant par l'édition d'un avis de sommes à payer directement par la trésorerie principale et le chèque de caution est remplacé par la facturation des éléments défectueux suite à un état des lieux contradictoire

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve la modification règlement des salles communales qui prendra effet le 1^{er} mai 2026.

RESSOURCES HUMAINES

Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, 1^{ère} Adjointe, invite le conseil municipal à approuver la modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) du personnel communal.

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.), part fixe qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue la part fixe de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- Le Complément Indemnitare Annuel (C.I.A.), part variable du RIFSEEP, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Les objectifs du RIFSEEP sont les suivants :

- Faire évoluer le régime indemnitaire versé aux agents communaux,
- Instaurer un système lisible et transparent,
- Prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents,
- Avoir une meilleure gradation entre les fonctions occupées par les agents.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve la modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) du personnel communal.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur Ludovic BUSTOS, Maire, invite le Conseil municipal à approuver la Convention d'échange de données dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF entre les communes d'Eybens, Bresson et Poisat.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF et les communes d'Eybens et Bresson, cette délibération vise à approuver une convention d'échange de données. Celle-ci permet de partager des informations utiles au suivi des actions (petite enfance, jeunesse, accès aux droits...) et d'évaluer les politiques publiques menées à l'échelle intercommunale.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve la Convention d'échange de données dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF entre les communes d'Eybens, Bresson et Poisat.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Secrétaire de séance
Guillaume DOLQUES

Fait à Poisat le 8 juin 2026
Le Maire,
Ludovic BUSTOS